

Priorités régionales de la Côte-Nord

Élaborées dans le cadre de la démarche de révision de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et la mise en œuvre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

**Par le Comité directeur FARR-OVT,
formé des préfets des six MRC de la Côte-Nord,
d'un deuxième représentant élu par MRC et
du ministre responsable de la région de la Côte-Nord,
en collaboration avec le comité technique,
formé des directions générales des six MRC et
la direction régionale de la Côte-Nord du MAMOT**

**Adopté le 27 juin 2017 à Sept-Îles,
déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

Le territoire

La Côte-Nord couvre un vaste territoire d'une superficie totale de 351 615 km² et d'une superficie en terre ferme de 236 664 km², correspondant à 21 % du Québec selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Elle se caractérise par une faible densité de population de 0,4 habitants par km². Son territoire composé, d'une partie maritime, d'une route linéaire, d'un littoral assujéti à un processus dynamique d'érosion et d'un arrière-pays, est à l'origine de la pluralité et la diversité environnementale de la région. Une grande variété de paysages et d'habitats ainsi qu'une diversité de richesses naturelles : minières, forestières, fauniques, hydrographiques, marines, caractérisent son territoire. Plus de 99% de sa superficie est publique, ainsi tout projet de nature industrielle, commerciale ou résidentielle implique généralement les terres du domaine de l'État.

La région est composée de six MRC. Elle compte 33 municipalités, 9 communautés autochtones représentant environ 14% de la population nord-côtière et 10 territoires non-organisés. La Côte-Nord est l'une des régions ayant les plus grands territoires non organisés du Québec.

Elle est également caractérisée par une connectivité physique limitée au reste de la province et du pays en raison des barrières physiques que sont le Fleuve ainsi que le Golfe-du-St-Laurent, la rivière Saguenay et le réseau routier régional incomplet. Plusieurs communautés des MRC de Caniapiscau, de Minganie et du Golfe-du-Saint-Laurent sont ainsi desservies par voies maritimes, aériennes et ferroviaires. La route 138 s'interrompt à l'ouest, laquelle doit être franchie par traversier, et est incomplète à l'est sur une distance d'environ 400 km. Seulement deux liens routiers relient une majorité de communautés entre elles : la route 138 relie une partie des communautés de la Côte-Nord sur son axe est-ouest sur 1 200 km et la route 389 relie la Ville de Fermont à Baie-Comeau sur l'axe nord-sud sur 563 km, dont environ 200 km non pavé.

La démographie

La région compte 92 541 habitants, soit 1,1 % du Québec. Environ 58% de la population habite les trois principales municipalités de la région : Sept-Îles, Baie-Comeau et Port-Cartier. Environ 42 % de la population est répartie entre les 30 autres municipalités de la région et les 9 communautés autochtones.

Les perspectives démographiques de la région sont négatives et sa décroissance populationnelle se poursuivra sauf pour les communautés autochtones. Selon les données 2015-2016 de l'ISQ, c'est la Côte-Nord qui affiche le déficit le plus important proportionnellement à sa population, avec un taux de migration interrégionale de - 1,6 %. Contrairement aux deux années précédentes, le nombre de sortants n'a pas augmenté, mais le nombre d'entrants a poursuivi sa tendance à la baisse.

L'économie

Les activités économiques de la Côte-Nord sont basées principalement sur l'exploitation des ressources naturelles et, dans une moindre mesure, sur leur transformation. Elles s'établissent autour de la minéralurgie (fer), la métallurgie (aluminium), la production d'hydroélectricité, la foresterie, l'exploitation des ressources fauniques (chasse et pêche), la pêche commerciale et le tourisme. La région compte deux créneaux d'excellence ACCORD structurants, soit le créneau Ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques et le créneau Ressources, sciences et technologies marines.

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- La Côte-Nord est une immense région périphérique, éloignée des grands centres du Québec et isolée des autres régions par des barrières physiques naturelles. Son développement économique est basé sur les ressources naturelles. Elle est caractérisée par une répartition inégale de sa population, de ses revenus et de ses ressources naturelles à l'intérieur même de son vaste territoire.
- Plusieurs municipalités sont isolées en raison de l'absence de lien routier avec le reste de la Côte-Nord : Schefferville, l'Île d'Anticosti, Gros-Mécatina, Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, St-Augustin, Bonne-Espérance et Blanc-Sablon. Pour pallier à l'absence de route et à l'insularité, des services de transport aérien, maritime et ferroviaire sont maintenus pour le transport des marchandises et des personnes.
- La Côte-Nord compte 1 825 km de littoral dont plus de 28 % (505 km) de zones d'érosion littorale sensibles et 38 % (695 km) moyennement sensibles. La majorité des municipalités côtières sont touchées par cette problématique. Les changements climatiques augmenteront possiblement la problématique au cours des prochaines années.
- Les réalités de la région sont très différentes d'un territoire de MRC à l'autre. Les politiques et mesures gouvernementales ne tiennent pas toujours compte de celles-ci, ce qui fait en sorte qu'elles sont souvent inapplicables ou elles ne répondent pas aux besoins des milieux. Les interventions gouvernementales devraient s'adapter aux enjeux spécifiques des MRC et municipalités locales. Il y a déjà certaines actions qui ont été posées afin de pallier à des réalités particulières à la Côte-Nord, par exemple, l'aide accordée à la Fiducie pour l'approvisionnement en hydrocarbures des municipalités de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord et la prime de rétention de 8% accordée aux employés de la fonction publique travaillant au-delà du 50^e parallèle. Ce type d'intervention doit se poursuivre.
- Il est donc nécessaire de faire un exercice de révision afin d'adapter les orientations, les programmes et mesures pour que le soutien financier et les aides offertes s'appliquent à ces multiples réalités territoriales. Ainsi, cela permettrait d'améliorer et développer, entre autres, les infrastructures et les services de base à la population et à l'économie, par exemple, en matière de transports, de télécommunications, de services de proximité et d'habitation.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Relever les différentes spécificités des territoires, en collaboration avec les MRC, et proposer des recommandations afin d'adapter les actions gouvernementales et assurer une meilleure cohérence de leur application sur la Côte-Nord;
- Faire connaître et promouvoir les spécificités territoriales de la Côte-Nord au sein de la région et au reste du Québec;
- Faire reconnaître un statut d'isolement et d'insularité aux territoires concernés aux fins d'analyse des projets et de décisions gouvernementales (Clause Côte-Nord) ;
- S'assurer et respecter la représentativité de la Côte-Nord dans les lieux de concertation et de décisions affectant son territoire;
- Soutenir les projets et études pour contrer les problématiques d'érosion des berges.

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- Les dessertes aériennes, maritimes et ferroviaires entraînent des coûts élevés pour le transport des personnes et des marchandises. Ces charges supplémentaires diminuent la compétitivité des entreprises et augmentent les charges pour les particuliers, les institutions, les commerces et les industries. Ces dessertes sont souvent interrompues par les conditions météorologiques (vents, glaces, marées, neige) et plongent régulièrement la région ou des parties de la région, dans l'isolement. Ces interruptions de services ont des impacts sur l'approvisionnement en nourriture, l'accès aux services de santé et l'économie. Dans un territoire caractérisé par l'éloignement et l'isolement, tel que la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, cette réalité a un impact encore plus important. L'efficacité et l'efficience des services du traversier sur la Rivière Saguenay et sur le Fleuve St-Laurent, par rapport aux besoins de la population et de l'économie, sont souvent remises en question par différents représentants.
- L'immensité des territoires non-organisés est caractérisée par environ 6 287 kilomètres de chemins multiusages. Ces derniers favorisent l'accès aux ressources et au développement des collectivités et nécessitent un entretien. Ils sont principalement situés dans les MRC de la Haute-Côte-Nord, de Manicouagan et de Sept-Rivières et sont pratiquement absents des territoires de Caniapiscau, de la Minganie et du Golfe-du-Saint-Laurent. Une grande partie de ces chemins n'est pas prise en charge.
- Le transport collectif est présent dans les milieux plus urbains, où la population est concentrée, et est indisponible sur la quasi-totalité du reste du territoire. Le transport interrégional dessert une partie du territoire et réduit ses services, d'année en année, en raison des frais de fonctionnement élevés. Les différents programmes limitent le développement du transport collectif et ne répondent pas aux besoins des territoires de MRC de la Côte-Nord.
- Le réseau de téléphonie cellulaire est incomplet sur l'étendue du territoire de chacune des MRC. L'arrêt du service des téléavertisseurs sur les territoires sans réseau cellulaire augmente cette problématique.
- L'internet haute vitesse est déployé de façon inégale sur le territoire. Les populations de la Haute-Côte-Nord, de Caniapiscau et du Golfe-du-Saint-Laurent étant les moins bien desservies.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Compléter et améliorer la route 138;
- Compléter les travaux pour l'amélioration de la route 389;
- Favoriser le développement du transport adapté et collectif dans les territoires;
- Assurer le maintien et l'accessibilité aux services de transport inter et intra régional à la population à un coût équitable et compétitif;
- Améliorer et maintenir les infrastructures existantes pour développer l'accès aux territoires;
- Favoriser l'installation de bornes électriques pour la recharge des véhicules;
- Développer des initiatives et mesures pour les transporteurs, pour le déplacement des jeunes, des étudiants et pour pallier aux problématiques de coupures de dessertes;
- Favoriser le déploiement et le développement des infrastructures numériques et de téléphonie pour assurer une couverture complète du territoire;
- Favoriser le rapprochement entre les MRC et les municipalités locales par les technologies de l'information et de la communication;
- Autoriser les projets récréotouristiques dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (chemins multiusages).

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- La région présente une faible diversité industrielle, ce qui la rend vulnérable aux effets cycliques engendrés par les fluctuations fréquentes des marchés mondiaux.
- L'intérêt économique pour le territoire nord-côtier est conditionné par la demande pour ses diverses ressources naturelles. Les municipalités subissent les contrecoups des grands projets. Elles doivent être accompagnées lorsque les projets d'envergure se planifient et se réalisent sur leur territoire et elles doivent être soutenues lors du déclin ou la fin d'activités.
- Toutes les activités économiques en Côte-Nord sont conditionnées par de faibles volumes sur d'immenses territoires.
- Certains outils de développement économique sont absents notamment la desserte en gaz naturel.
- Les MRC de la Côte-Nord ainsi que les municipalités locales et les communautés autochtones ont un indice de vitalité économique (IVÉ) assez varié d'un territoire à l'autre. Toutefois, la majorité d'entre elles se situe dans le quatrième et le cinquième quintile : 23 localités sur 39. Les seize autres sont réparties dans les trois premiers quintiles. Ainsi, la Côte-Nord est l'une des régions, où la proportion de la population vivant dans une localité, ayant un IVÉ faible est la plus élevée.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles (forestières, minières, halieutiques, agricoles, hydrographiques, etc.) ;
- Consolider les activités de première transformation des ressources naturelles et favoriser le développement de la 2^e et 3^e transformation des ressources;
- Favoriser la création de fonds de diversification économique régional s'adaptant à chacune des MRC de la région;
- Minimiser la présence de fly-in-fly-out;
- Poursuivre les efforts afin d'obtenir une desserte régionale en gaz naturel à coût compétitif;
- Favoriser la recherche, l'innovation et l'acquisition des connaissances;
- Soutenir le transfert de connaissances et l'expertise des établissements d'enseignement vers les entreprises;
- Favoriser l'implantation de centres de recherche soutenant le développement de créneaux d'excellence;
- Soutenir le développement de l'industrie touristique pour en faire une destination de calibre international;
- Favoriser l'implantation des industries énergivores en hydro-électricité près des centres de production;
- Promouvoir la marque Côte-Nord;
- Planter des parcs nationaux et des aires de biodiversité ainsi que des sentiers multiusages;
- Soutenir les entreprises des régions éloignées ou isolées afin de pallier aux coûts supplémentaires de transport ou autres.
- Prolonger les saisons touristiques estivale et hivernale.

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- En matière d'entrepreneuriat, la Côte-Nord se caractérise par une faible culture entrepreneuriale. Selon les données tirées des recensements de 2001 et de 2006, le nombre de propriétaires d'entreprises au sein de la population de la région est légèrement en baisse. Toutefois, la proportion de l'entrepreneuriat féminin de la région, bien qu'il soit faible, demeure supérieure à la moyenne québécoise (25,7 %).
- La région jouit du meilleur taux d'entrepreneuriat social parmi les régions du Québec, selon la Fondation de l'entrepreneurship. Cependant, elle est caractérisée par une faible présence de microentreprises et une présence de grandes entreprises supérieure à la moyenne québécoise. Le taux de survie des coopératives de la région est inférieur à la moyenne québécoise.
- L'initiative entrepreneuriale est moins présente dans la région. L'augmentation de celle-ci représente un enjeu important pour le dynamisme et la diversification au cours des années à venir. De plus, certains obstacles fiscaux freinent le transfert des entreprises à la relève familiale.
- Les entrepreneurs ont besoin d'outils, de ressources humaines, d'aide technique dans le montage de leur projet, de soutien administratif, d'un accès au capital de risque ainsi que d'aide pour favoriser le transfert d'entreprises à la relève.
- Il importe également de soutenir l'entrepreneuriat féminin et de collaborer davantage avec les communautés autochtones et les personnes immigrantes;
- Il faut donner plus d'outils aux municipalités pour développer leur économie et soutenir l'entrepreneuriat.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Susciter l'intérêt des entrepreneurs et de la relève en lien avec les attraits et les forces du milieu;
- Adapter les mesures d'aide et de soutien aux PME, incluant les entreprises d'économie sociale et le mode coopératif;
- Soutenir la relève entrepreneuriale, dont le transfert familial, ainsi que leur planification par différents moyens, notamment un système fiscal adapté;
- Améliorer la formation des accompagnateurs en aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat dans leur rôle conseil (incubation);
- Mettre en place et maintenir l'accès aux services de mentorat d'affaires;
- Favoriser et répertorier les besoins de formation des entreprises et développer des formations sur mesure;
- Favoriser et encourager le développement d'entreprises d'économie sociale;
- Encourager la mise en commun de services d'aide et de soutien au volet administratif;
- Soutenir les activités de réseautage et favoriser les activités de sous-traitance locales;
- Favoriser les activités d'exportation et d'innovation;
- Faciliter les initiatives de commerces en ligne pour les entreprises nord-côtières;
- Valoriser l'entrepreneuriat sous toutes ses formes;
- Stimuler l'entrepreneuriat auprès des autochtones et des personnes immigrantes.

Région : Côte-Nord Priorité n° 5

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- La Côte-Nord se caractérise par une démographie en déclin, un vaste territoire éloigné des grands centres, une économie où la grande entreprise est fortement représentée et où d'importants besoins en main-d'œuvre qualifiée sont à prévoir pour les prochaines années. La capacité de la région à attirer des personnes et à les maintenir dans la région passe nécessairement par la promotion du mode de vie de la Côte-Nord et de ses emplois.
- Pour rendre attractive la Côte-Nord et faciliter le retour en région des nord-côtiers après leurs études à l'extérieur, il est nécessaire d'améliorer les milieux de vie et d'accroître la fierté et le sentiment d'appartenance de la Côte-Nord.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Promouvoir les types d'emplois disponibles selon le profil de travailleurs visés (extérieur de la région, étudiants, profil de formation, etc.) en évitant le mode de travail fly-in fly-out;
- Assurer un suivi constant et régulier des besoins des entreprises et la formation des travailleurs;
- Soutenir les initiatives pour favoriser l'attraction de la main-d'œuvre qualifiée, les jeunes, les immigrants et les communautés autochtones;
- Favoriser l'accès aux services d'accueil des nouveaux arrivants et les services d'intégration d'immigrants et autochtones, en plus de bonifier les services existants;
- Promouvoir, éduquer et sensibiliser la population de la Côte-Nord aux réalités des différentes MRC pour augmenter le sentiment d'appartenance et la fierté d'en faire partie;
- Promouvoir une image positive, évoluée et ouverte de la Côte-Nord;
- Mettre en valeur l'histoire, le patrimoine culturel et les atouts de la Côte-Nord, notamment sa culture régionale;
- Soutenir la création artistique et littéraire ainsi que la culture sous toutes ses formes;
- Utiliser davantage les technologies de l'information pour augmenter l'accès à la culture.

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtiers et Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- Il est nécessaire de maintenir et d'améliorer les conditions de vie individuelles et collectives en agissant sur l'emploi et les conditions de travail, l'habitation, les services de santé et de proximité et la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie pour renforcer la capacité d'agir de l'ensemble de la population nord-côtière et réduire les inégalités.
- L'accès à des services de base et essentiels, de proximité, doit être préconisé pour réduire les inégalités sociales et éviter que la population quitte les milieux de vie et la région.
- L'un des principaux enjeux de la Côte-Nord est les faibles volumes de population répartis sur d'immenses territoires. La dévitalisation des municipalités accentue cette problématique. Cela entraîne la région dans un cercle vicieux, moins il y a de services offerts, moins il y a de personne et moins il y a de personne, moins il est facile de justifier les services. Les communautés perdent leur attractivité et diminuent leur capacité d'agir.
- Dans les petites communautés éloignées, et parfois isolées, il est souvent difficile de rencontrer les attentes et les normatifs des lois et règlements, en raison de leur situation géographique et leurs faibles moyens.
- Certains secteurs d'activités économiques, tels que le tourisme ou les ressources fauniques ainsi que la pêche commerciale, offrent des emplois saisonniers souvent moins attrayants et précaires. Elles sont également moins rémunérées et moins soutenues, mais essentielles à l'économie.
- L'attribution de contrats à des entreprises régionales et l'embauche de travailleurs régionaux doivent être favorisées pour maintenir les emplois en région. Les initiatives mises en place par le comité sur l'embauche de la main-d'œuvre régionale sur la Côte-Nord en sont un bon exemple.
- Les coûts élevés de construction dans la région ne favorisent pas le développement de logements abordables correspondant aux capacités de payer des citoyens et des communautés qui contribueraient à maintenir la population.
- La Côte-Nord comprend un imposant arrière-pays servant de territoire de loisir, villégiature et d'exploitation des ressources. L'accès à ces territoires est nécessaire à la vitalité économique et sociale de la région et est excessivement variable d'une MRC à l'autre au regard de la superficie et de la qualité des accès.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Prioriser la disponibilité d'une main-d'œuvre régionale et l'accessibilité aux emplois offerts en région;
- Poursuivre le développement d'initiatives visant à favoriser l'embauche de la main-d'œuvre régionale;
- Favoriser la reconnaissance des acquis et des compétences;
- Favoriser le partage de la main-d'œuvre saisonnière entre les diverses entreprises et reconnaître la saisonnalité de l'emploi;
- Revitaliser les communautés;
- Développer, maintenir et assurer des services essentiels de proximité;
- Soutenir le vieillissement actif;
- Favoriser l'accès équitable au logement abordable en conciliant les programmes en habitation et en considérant l'éloignement ainsi que l'isolement;
- Soutenir l'accessibilité aux terres publiques.

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- La Côte-Nord ne possède pas d'université sur son territoire, malgré certaines offres de services. Seuls deux cégeps sont présents dans les deux grandes agglomérations de Baie-Comeau et Sept-Îles. Les élèves doivent se déplacer sur le territoire et à l'extérieur pour obtenir de la formation secondaire, collégiale et universitaire. Cette problématique est plus forte dans les MRC de Minganie, du Golfe-du-Saint-Laurent et de Caniapiscau. Quitter le milieu familial, parfois même dès l'âge de 13 ans, est difficile et concoure au décrochage scolaire particulièrement dans une région, où les conditions d'emploi (non spécialisé) des grandes entreprises sont alléchantes. Près de 18,9% de la population de la Côte-Nord est sans grade, certificat ou diplôme, la moyenne québécoise se situant à 12,8%.
- Les deux cégeps doivent redoubler d'efforts pour attirer la clientèle et développer la carte de formation régionale. Le recrutement ardu de clientèle invite à se tourner vers une clientèle internationale.
- Le maintien des petites écoles dans les localités, où la population décroît, demeure un défi administratif pour les commissions scolaires de la Côte-Nord. Il importe de s'assurer de leur accès et de la présence des instances décisionnelles sur leur territoire.
- Les nombres minimaux exigés pour tenir des cohortes d'enseignement sont souvent inatteignables pour plusieurs communautés. Cette situation prive la population de formation et l'oblige bien souvent à quitter sa municipalité et sa région sans compensation équivalente aux dépenses engendrées.
- Des outils de développement importants sont à compléter pour orienter des choix d'aménagement ou de développement du territoire. En l'absence d'université en Côte-Nord, il y a peu de recherche et de développement qui portent sur les potentiels de la région, ce qui est un frein aux capacités d'innovation, de diversification et de nouveaux développements.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Relancer la concertation entre les principaux acteurs régionaux préoccupés par l'éducation, à tous les ordres d'enseignement, tant pour la clientèle francophone qu'anglophone;
- Supporter le développement de petites cohortes de formation;
- Soutenir le développement de programmes de formation sur mesure répondant aux besoins du milieu;
- Consolider la formation universitaire et les infrastructures de recherche;
- Encourager les travaux de recherche et d'innovation en lien avec les ressources naturelles de la région;
- Assurer une couverture médiatique et journalistique sur toute la Côte-Nord accessible pour tous les nord-côtiers;
- Favoriser l'attraction de la clientèle collégiale;
- Maintenir les niveaux scolaires primaire et secondaire dans les municipalités;
- Assurer que les instances décisionnelles en éducation habitent la région à desservir ;
- Soutenir les participants devant accéder à des formations à l'extérieur de leur milieu;
- Développer des initiatives pour soutenir les familles selon les dépenses qu'engendrent les frais d'études pour leur enfant à l'extérieur de la région.

Énoncé de la priorité régionale : objectif général, comprenant une cible d'ordre général, autour duquel la région souhaite se mobiliser au cours des cinq prochaines années.

- Agir en synergie.

Éléments de contexte associés à cette priorité : il peut s'agir d'éléments explicatifs ou justificatifs.

- En raison de l'immensité du territoire, des diverses réalités territoriales, de la faible densité de population et de la disparité entre les territoires des MRC à différents égards, il est nécessaire que toutes les parties unissent leurs forces afin d'assurer l'occupation et la vitalité de l'ensemble des territoires de la région.
- Ces forces sont réparties dans les municipalités locales, les MRC, les communautés autochtones, les ministères et organismes, les organisations parapubliques, les entreprises privées ainsi que la société civile. Il importe que tous travaillent de façon concertée afin d'arrimer les actions de chacun.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir. Elles mettent l'accent sur les objectifs à atteindre et non sur les moyens ou des projets précis.

- Intensifier les relations et les alliances entre les peuples autochtones et non autochtones;
- Favoriser la cohésion des actions entre les MRC, les ministères et organismes, les municipalités, les entreprises, les travailleurs et les autochtones pour éviter la décroissance économique et supporter la mise en œuvre des grands projets;
- Soutenir l'autonomie de la Côte-Nord par l'implantation et le maintien des centres décisionnels, des services gouvernementaux et des directions régionales de ministères et organismes;
- Encourager les initiatives favorisant le réseautage;
- Soutenir les activités de concertation et de coordination à l'échelle régionale;
- Favoriser le développement des politiques d'achat local;
- Arrimer les planifications de développement local, régional et les actions gouvernementales;
- Renforcer le rôle d'accompagnement de la Conférence administrative régionale de la Côte-Nord.